GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

VACCINATION Covid-19

Stratégie vaccinale

Information des travailleurs exposés aux risques de contracter le virus

DTE
Direction du Travail
et de l'Emploi

Philippe DI MAGGIO
Chef du service prévention des risques professionnels
Direction du travail et de l'emploi
(DTE)

Dans le cadre de la stratégie vaccinale de la Nouvelle-Calédonie, la Direction du travail et de l'emploi est chargée d'accompagner les entreprises dont les salariés sont exposés à des personnes pouvant être porteuses du virus, dans l'information concernant la vaccination, qu'elles doivent délivrer à ces salariés en particulier.

Cette présentation est approuvée par la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) et par le service médical interentreprises (SMIT)

Ensemble, nous voulons vous donner toute l'information que vous êtes en droit d'attendre concernant la vaccination.

CORONAVIRUS
Covid-19

Le virus SRAS-Cov-2 (maladie de la Covid-19) se transmet d'une personne à l'autre **par le biais de gouttelettes projetées** sous forme de postillons invisibles à l'œil nu :

- sur une distance < à 1 mètre en parlant ;
- sur une distance pouvant atteindre plusieurs mètres en toussant ou en éternuant.

DASS
Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE
Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION
Covid-19

CORONAVIRUS
Covid-19

Une seule toux peut produire jusqu'à
3000 gouttelettes infectées
1 à 5 µm *(30 fois plus fines qu'un cheveu)*

Les gouttelettes peuvent rester plusieurs heures en suspension dans un volume d'air non perturbé

La ventilation contribue à disperser les gouttelettes et à diluer la charge virale qu'une personne exposée pourrait recevoir

La contagion et la gravité de la maladie dépendent de la charge virale des gouttelettes reçues

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DTE Direction du Travail et de l'Emploi
VACCINATION Covid-19

CORONAVIRUS
Covid-19

Les mains, facteur d'auto-contamination par les objets souillés ?

Le virus pourrait rester actif à l'état de traces ou de fines gouttelettes dans des conditions de température qui lui sont favorables :

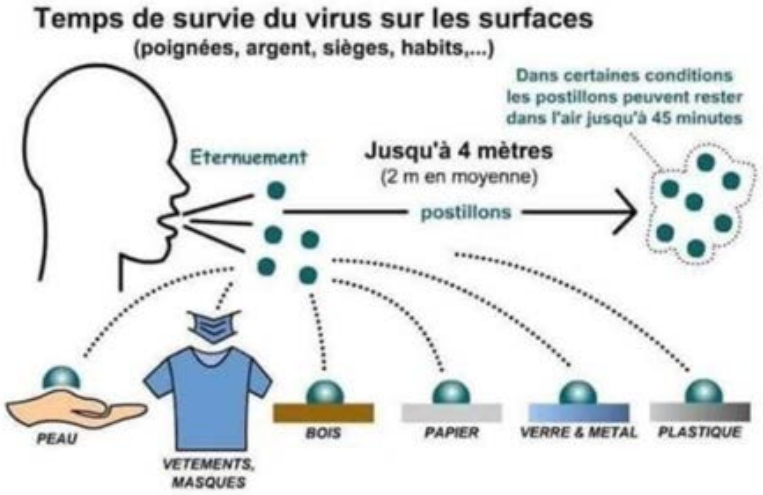

Quelques minutes sur la peau

12h sur des vêtements

4 jours sur du bois et du papier

4 à 5 jours sur de l'acier ou du verre

6 à 9 jours sur du plastique

Pas de certitudes sur les durées, mais la certitude du dépôt sur les matières

La température et l'hygrométrie sont des facteurs influençant la résistance du virus *(Le froid le conserve, l'humidité lui convient).*

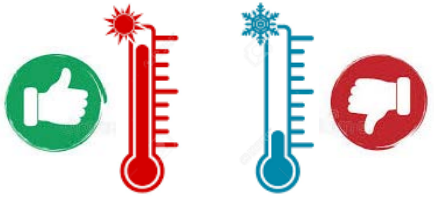

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DTE Direction du Travail et de l'Emploi
VACCINATION Covid-19

CORONAVIRUS
Covid-19

Le virus peut contaminer le corps humain par 3 voies d'entrées :

- Les yeux (contact)

- Le nez (inhalation et contact)

- La bouche (inspiration et contact)

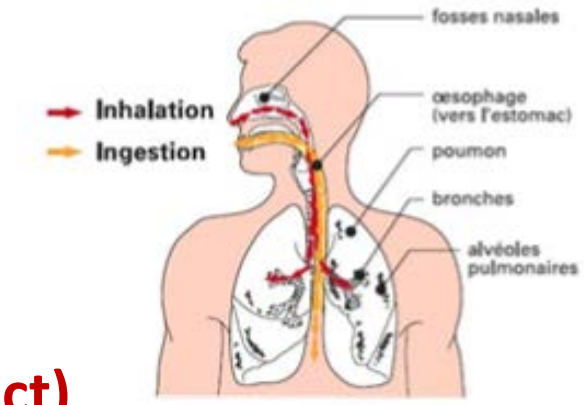

Le virus ne circule pas dans l'air sans gouttelettes

Le virus ne pénètre, ni par la peau, ni par les blessures

Les aliments ne seraient pas contagieux

DASS
Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE
Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION
Covid-19

CORONAVIRUS
Covid-19

Les symptômes

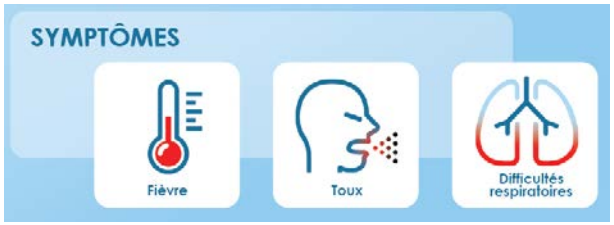

Quand on a des symptômes ça fait 48h que l'on est contagieux et dangereux pour les autres !

Les symptômes de la Covid-19 sont :

- une grande fatigue ;
- une toux sèche ;
- une fièvre > 38° ;
- une difficulté respiratoire.

Certaines personnes contaminées présentent des douleurs musculaires, une congestion nasale, des maux de gorge, de la diarrhée, une perte brutale de l'odorat avec disparition associée du goût.

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DTE Direction du Travail et de l'Emploi
VACCINATION Covid-19

CORONAVIRUS
Covid-19

Porteurs asymptomatiques

Le délai d'incubation est la période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes

Il est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours

Pendant cette période, le sujet peut être contagieux, il est porteur du virus avant l'apparition des symptômes

Une contagiosité est avérée 48 heures avant le début des signes

La contamination se fait aussi par des personnes qui ne sont pas symptomatiques

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION Covid-19

CORONAVIRUS
Covid-19

La maladie Covid-19 est bénigne dans près de 80% des cas et ressemble à une grippe

Elle est plus sévère dans 20% des cas avec des pneumonies pouvant conduire les malades en **réanimation** dans un quart des cas;

Le taux de mortalité est encore inconnu, il serait globalement **inférieur à 1%** avec des **variations extrêmement fortes en fonction de l'âge**

Santé publique France

Depuis le 1er mars 2020
sur 277 165 patients

62% ont 75 ans et +
21% entre 65 et 74 ans
14% entre 45 et 64 ans
3% entre 15 et 44 ans
moins de 1% entre 0 à 14 ans

personnes dites « sensibles »

En fonction de leur âge, certains travailleurs exposés sont plus ou moins à risque !

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DTE Direction du Travail et de l'Emploi
VACCINATION Covid-19

Resumé

Les humains sont face à un virus totalement invisible

Les humains porteurs du virus peuvent passer inaperçus

Tout humain peut contracter le virus sans le savoir

La vaccination est un moyen de plus pour se protéger

Quel danger pour moi ?

Quelle efficacité ?

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION Covid-19

VACCINATION Covid-19

Ce que l'on sait sur le vaccin :

Le vaccin est indiqué en prévention de la Covid-19, car il permet le développement d'une immunisation active contre cette maladie chez les personnes âgées de plus de 16 ans, sans limite d'âge supérieure.

Le vaccin PFIZER / BIONTECH

Le vaccin protège à 95% les personne vaccinées du risque de développer une forme symptomatique de la Covid-19.

La tolérance au vaccin : Les données PFIZER indiquent que le vaccin a été bien toléré dans toutes les populations. Avec plus de 43 000 participants vaccinés aucun problème de sécurité grave n'a été observé, les seuls effets indésirables de grade 3, (sévères) dont la fréquence était supérieure à 2 %, étaient la fatigue (3,8 %) et les maux de tête (2,0 %).

Il ne modifie pas l'ADN des humains : INSERM *« Même après l'injection du vaccin, lors de la division cellulaire, les noyaux continuent à ne contenir que notre ADN humain naturel »*

La contagiosité : Le recul est encore insuffisant pour affirmer qu'il empêche d'être contagieux pour les autres, mais la charge virale de la personne vaccinée et infectée étant moins importante, la vaccination rendrait les personnes vaccinées moins contagieuses.
De plus, le vaccin atténue les signes, dont la toux qui est le principal vecteur de contamination.

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DTE Direction du Travail et de l'Emploi
VACCINATION Covid-19

VACCINATION Covid-19

Les effets indésirables :

La plupart des effets indésirables rapportés durant les essais cliniques du vaccin PFIZER sont des effets indésirables d'intensité légère à modérée disparaissant spontanément en quelques jours.

QUELS PEUVENT ÊTRE CES EFFETS INDÉSIRABLES ?

Très souvent (plus d'une personne sur 10)	• douleur, gonflement à l'endroit où l'injection a été réalisée • maux de tête, fatigue, fièvre ou frissons • douleurs aux articulations • douleurs musculaires
Souvent (moins d'une personne sur 10)	• rougeur à l'endroit où l'injection a été réalisée • nausées
Rarement (moins d'une personne sur 100)	• douleurs aux extrémités • gonflement des ganglions • insomnies, malaise • démangeaisons à l'endroit où l'injection a été réalisée
Très rarement	• réactions ou chocs allergiques

La durée des effets indésirables est ***de 2 à 3 jours***

Chaque corps humain étant différent, nul ne peut prédire avec certitude notre réaction au vaccin

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION Covid-19

VACCINATION Covid-19

La vaccination n'exonère pas du respect des gestes barrière

La vaccination n'empêchant pas d'être contagieux pour les autres, et tout le monde étant loin d'être vacciné, il va de soi que porter un masque dés que l'on est en public, respecter la distanciation et avoir une hygiène renforcée avec ses vêtements et son corps, notamment avec ses mains, restent obligatoires pour les travailleurs exposés.

La vaccination constitue une arme de plus dans l'arsenal de prévention et de lutte contre la COVID-19 pour soi, pour l'ensemble de la population, contre la maladie.

Cela ne veut pas dire que les travailleurs vaccinés ne peuvent pas bénéficier d'une réduction de la pénibilité dans la gestion préventive du contact qu'ils ont avec les personnes susceptibles d'être porteuses du virus.

Exemple : Une condition de révision de la quatorzaine en cas de vaccination et de test sérologique satisfaisant, pourrait être envisagée dans certains cas, sous les directives de la DASS.

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION Covid-19

Ma décision

Le choix

Pour moi et pour les autres

Le risque pris est celui d'introduire un corps étranger en moi et quelques jours de désagrément pour les points positifs suivants :

- ✓ Si je suis infecté je suis moins contagieux. J'assure donc une meilleure protection de ma famille, surtout de mes aïeux et de mes collègues.
- ✓ Je me protège du développement d'une forme grave de la maladie et de toutes ses conséquences.
- ✓ Je contribuer à l'immunité générale de la Nouvelle-Calédonie.

Lorsque 70% d'une population est vaccinée l'immunité générale ne permet pas à l'épidémie de se propager de manière fulgurante

A VOUS DE FAIRE LE VOTRE

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION Covid-19

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

VACCINATION Covid-19

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé que la vaccination contre la Covid-19 sera :

- Gratuite ;
- Non obligatoire ;
- Réalisée suivant des règles sanitaires strictes ;

La vaccination se déroule en deux injections espacées de 21 jours

Pour accéder à la vaccination :

1) Se faire enregistrer comme demandeur auprès de votre employeur

2) Remplir la fiche médicale spéciale et la conserver précieusement

4) Attendre de votre employeur la date de vaccination

La vaccination se fait au MEDIPOLE

Au centre de vaccination :

1) Se présenter avec une pièce d'identité

2) Remettre la fiche médicale spéciale à l'accueil

Une visite médicale peut être réalisée si pathologies ou contre-indications, ***ou si vous le souhaitez***

3) Vaccination si avis favorable du médecin

4) Réception d'un certificat de vaccination à conserver précieusement et d'un avis de passage à remettre à l'employeur

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION Covid-19

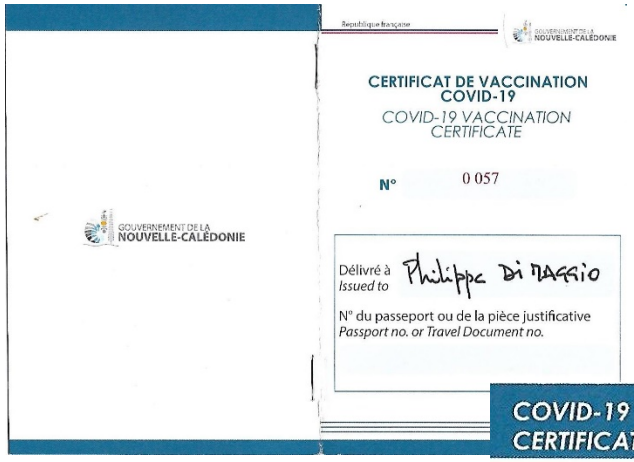

CERTIFICAT DE VACCINATION COVID-19

COVID-19 VACCINATION CERTIFICATE

N° 0 057

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Délivré à / *Issued to* Philippe Di MAGGIO

N° du passeport ou de la pièce justificative / *Passport no. or Travel Document no.*

Je suis vacciné

30 minutes, sans allergie ni contre-indication, quart d'heure d'observation compris.

Aucun effet secondaire

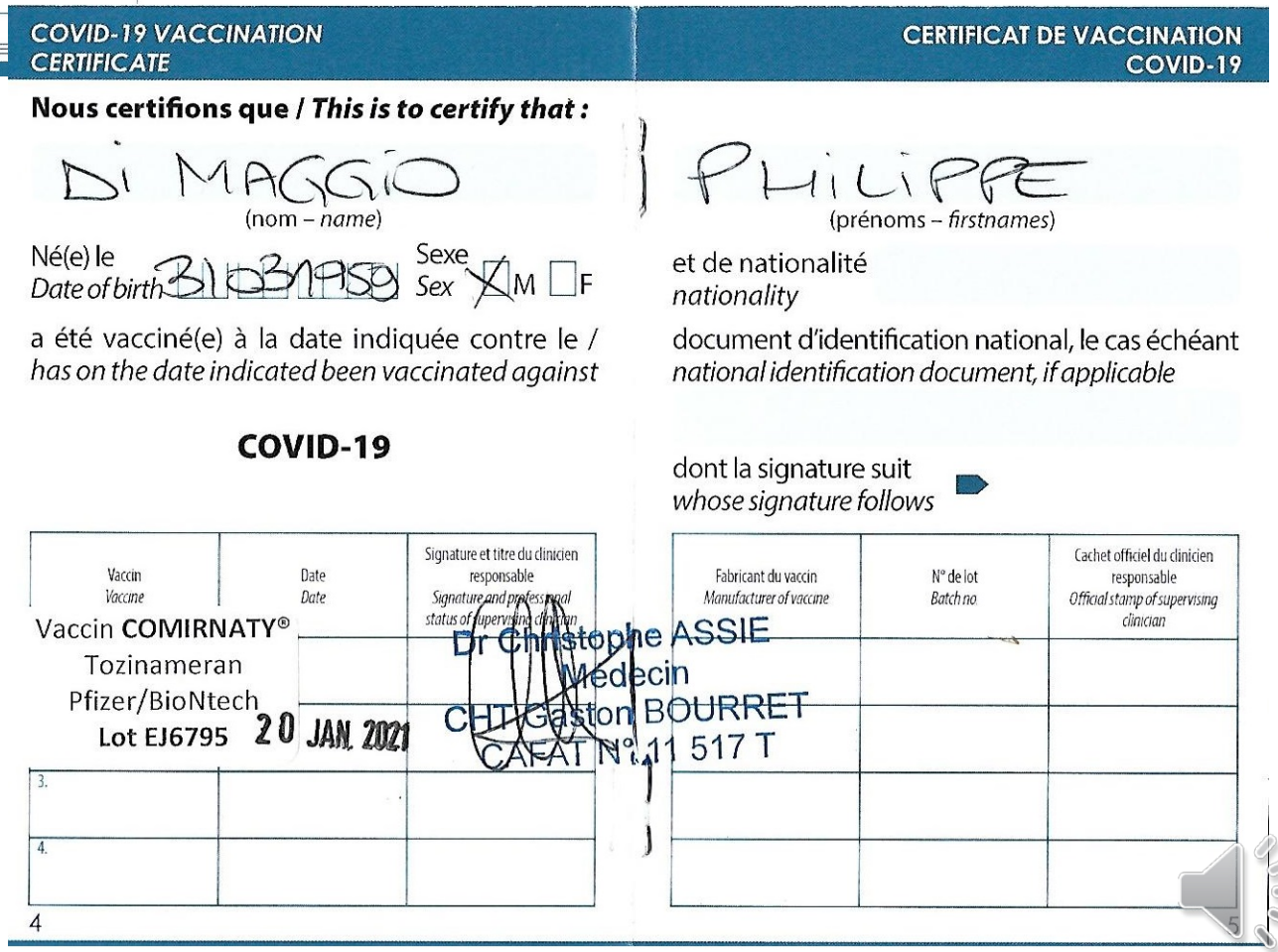

COVID-19 VACCINATION CERTIFICATE

CERTIFICAT DE VACCINATION COVID-19

Nous certifions que / *This is to certify that :*

DI MAGGIO (nom – *name*)

PHILIPPE (prénoms – *firstnames*)

Né(e) le / *Date of birth* 31/03/1959 Sexe / *Sex* X M ☐ F

et de nationalité / *nationality*

a été vacciné(e) à la date indiquée contre le / *has on the date indicated been vaccinated against*

document d'identification national, le cas échéant / *national identification document, if applicable*

COVID-19

dont la signature suit / *whose signature follows*

Vaccin / *Vaccine*	Date / *Date*	Signature et titre du clinicien responsable / *Signature and professional status of supervising clinician*	Fabricant du vaccin / *Manufacturer of vaccine*	N° de lot / *Batch no.*	Cachet officiel du clinicien responsable / *Official stamp of supervising clinician*
Vaccin COMIRNATY® Tozinameran Pfizer/BioNtech Lot EJ6795	20 JAN. 2021	Dr Christophe ASSIE Médecin CHT Gaston BOURRET CAFAT N° 11 517 T			
3.					
4.					

4

5

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DTE Direction du Travail et de l'Emploi

VACCINATION Covid-19

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez me contacter :
Par téléphone au 27 20 07
Par email : philippe.dimaggio@gouv.nc

Pour toute information sur la vaccination

N° vert : 05 00 33

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Prenons soins de nous

DASS Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DTE Direction du Travail et de l'Emploi
VACCINATION Covid-19

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE